



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/44/Corr.1
4 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements
cruels, inhumains ou dégradants, Manfred Nowak**

Rectificatif

Paragraphe 3

Substituer ce qui suit au texte existant:

3. On trouvera dans l'additif 4 au présent rapport le résumé des communications envoyées par le Rapporteur spécial entre le 15 décembre 2007 et le 14 décembre 2008 et les réponses reçues à leur sujet des gouvernements au 31 décembre 2008. L'additif 4 contient un résumé des informations communiquées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) au sujet de la mise en œuvre des recommandations du Rapporteur spécial à la suite de ses visites dans les pays. En ce qui concerne l'additif 5, le Rapporteur spécial tient à annoncer que, à compter du présent rapport, la structure du rapport de suivi a été modifiée afin de le rendre plus facile à consulter et de faciliter l'identification des mesures prises pour donner suite aux recommandations. C'est pourquoi des tableaux dits de suivi ont été créés, qui contiennent les recommandations du Rapporteur spécial, une brève description de la situation lorsque la visite de pays a été effectuée, un aperçu des mesures prises au cours des années précédentes et qui figurent dans les précédents rapports de suivi, ainsi que des informations plus détaillées sur les mesures particulières prises durant l'année en cours. Ces tableaux sont présentés aux gouvernements concernés afin qu'ils apportent leur contribution et fassent part de leurs observations avant la publication du rapport. Les additifs 2 et 3 sont

des rapports concernant les missions au Danemark et en Moldova, respectivement.
L'additif 1 est une note préliminaire concernant la mission en Guinée équatoriale.

Paragraphe 6

Substituer ce qui suit au texte existant:

6. Le Rapporteur spécial indique qu'au cours de la période écoulée depuis la présentation de son rapport à l'Assemblée générale, il a effectué une mission en Guinée équatoriale (du 9 au 18 novembre 2008). Une note préliminaire sur ses constatations figure dans l'additif 1 au présent rapport.
